Collège Pierre Mendès France

59 rue Grande

Boite postale 610

27106 VAL DE REUIL CEDEX



Marché à procédure adaptée,

Passé en application du décret 2006/795 du 1er août 2006, de sa circulaire d’application du 3 août 2006 et du décret 2008/1356 du 19 décembre 2008

## **CHAPITRE I : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **ET CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT**

**DÉSIGNATION DE L’ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

**Pouvoir adjudicateur : Collège Pierre Mendès France**

**59 rue Grande**

**BP610**

**27106 VAL DE REUIL CEDEX**

**Tél : 02 32.59.10.28**

###### **Fax : 02 32.61.19.91**

**int.0271513y@ac-rouen.fr**

Représenté par : M. Etienne CRETU, Principal

Comptable assignataire des paiements : M. LELOUP Bertrand, agent-comptable du collège

**OBJET DU MARCHÉ : Voyage BATH – LE SOMERSET du dimanche 18 février 2018 au vendredi 23 février 2018 pour 49 élèves âgés de moins de 18 ans et 4 accompagnateurs.**

**1 – PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE ET DU MARCHÉ À CONCLURE**

* 1. **: Mode de passation du marché**

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée conformément à l’article 28 du Code des Marchés Publics.

* 1. **: Publicité**

Le présent marché fera l’objet de la publicité suivante :

* inscription sur le site de l’A.J.I. / : [www.aji.fr](http://www.aji.fr)
  1. **: Objet du marché**

Le marché à conclure a pour objet l’organisation d’un voyage en région de BATHdu **dimanche 18 février au vendredi 23 février 2018**

Date de départ : dimanche 18 février 2018 à 23h30, du collège Pierre Mendès France, Val de Reuil.

Date de retour : vendredi 23 février 2018 au Collège Pierre Mendès France, Val de Reuil.

Mode de transport : option 1 par autocar et traversée par Eurotunnel.

option 2 par autocar et traversée en Ferry

Hébergement : familles hôtesses, 3 nuits pension complète

Entre 2 et 4 enfants maxi par famille

Programme des visites et contenu du voyage :

Jour 1 : dimanche 18 février 2018

Lieu de rendez vous : collège Pierre Mendès France 27100 Val de Reuil

Mise en place : 23h15

Départ de l’autocar : 23h30

Jour 2 : lundi 19 février 2018 BATH

Matin : Découverte de BATH à pied : the circus, the royal Crescent, Henrietta Park

Après midi : visite libre des Roman baths et du costume Museum

Jour 3 : mardi 20 février 2018 BRISTOL

Matin : visite guidée sur le thème du street art suivie par un atelier

Après midi : découverte libre de la ville

Jour 4 : mercredi 21 février 2018 CHEDDAR, WELLS

Matin : visite de la C**heddar George Cheese Company**

Après midi : visite de la ville de WELLS et dégustation d’un Cream Tea

Jour 5 : jeudi 22 février 2018 OXFORD

Matin : visite du **Pitt Rivers Museum**

Après midi : visite de **Oxford Castle**

Jour 6 : vendredi 23 février 2018 RETOUR

DOUVRES à 1h00

Arrivée au collège Pierre Mendès France dans la matinée

Le prix des entrées et les formalités de réservation éventuelles auprès des sites et musées, doivent être compris dans le devis, ainsi que les frais de péages, de parkings, de traversées Eurotunnel, Ferry l’hébergement et la pension complète du ou des conducteurs, le dossier de voyage complet adressé au professeur.

Un responsable local devra être sur place pour faciliter les échanges et démarches éventuelles.

Assistance téléphonique. 24h/24

Les dates ne sont pas modifiables.

Indiquer les lieux où manger le midi du lundi 19 février 2018 et jeudi 22 février soir à l’abri et les réserver si nécessaire.

Des repas végétariens, dont la quantité sera définie ultérieurement, seront à prévoir.

Variation des effectifs : le prix unitaire pour chaque participant est établi pour un effectif de 49 élèves de moins de 18 ans et 4 accompagnateurs. Le devis fera apparaitre le coût des accompagnateurs.

Annulation du voyage : le devis devra proposer une option assurance-annulation permettant le remboursement des sommes versées en cas d’annulation du groupe, ou d’un ou plusieurs participant(s) avant le départ

* 1. **: Allotissement**

Le marché à conclure est constitué d’un lot unique.

### **2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d’importance :

* L’arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services
* L’acte d’engagement (chapitre III), dont l’exemplaire original conservé dans les archives du responsable du marché fait seul foi,
* Le présent cahier des charges, dont l’exemplaire original, conservé dans les archives du responsable du marché fait seul foi.
* Le devis établi par le candidat

**3 - DÉPOT DES OFFRES ET DES CANDIDATURES :**

**3-1 : Adresse et modalités de dépôt des offres**

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, peuvent être transmis à l’établissement par voie électronique (int.0271513y@ac-rouen.fr), par courrier ou déposés contre reçu (**sous pli cacheté portant la mention « Consultation voyage BATH – LE SOMERSET – à l’attention de Mme Michèle DUBUCQUE - NE PAS OUVRIR »)**

Le dossier du candidat sera transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de sa réception.

**3-2 : Date et heure limite de dépôt des offres**

L’offre devra être parvenue dans l’établissement avant le :

**Mardi 19 octobre 2017 à 16h30**

Tout retard entraînera l’élimination du candidat.

**4 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Le candidat est tenu par son offre jusqu’à la réalisation de la prestation.

**5 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**5-1 : Examen des candidatures**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté et le dossier de l’offre ne sera pas ouvert.

Les offres non conformes à l’objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après, par ordre d’importance décroissante :

**1°) Le prix 45 %**

**2°) La qualité des services 55 %**

La qualité prend en compte les informations contenues dans le devis et leur conformité à l’objet du présent marché. Le candidat précisera tout renseignement relatif aux conditions de transport ou d’hébergement qu’il jugera utile.

**5-2 : Modalités d’attribution du marché**

L’offre la mieux classée selon les critères précisés ci-dessus est retenue.

Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s’ils ne l’ont pas déjà fait dans l’enveloppe relative à la candidature, les documents demandés.

### **6 - MODALITÉS D’EXÉCUTION**

Le marché est exécuté par l’émission du bon de commande établi par l’établissement et notifié par courrier à l’adresse indiquée dans l’acte d’engagement.

**7 – ACOMPTES**

Le paiement d’un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70 % du devis. Le solde ne sera versé qu’après la remise de documents permettant la réalisation du voyage.

### **8 – PRIX ET PAIEMENT**

**8-1 : prix**

Les prix sont unitaires, fermes et définitifs en euros. Ils doivent comprendre la totalité des prestations énumérées à l’article 1-3.

**8-2 : mode de règlement**

Le règlement s’effectuera par virement administratif sur présentation d’une facture établie en un original et deux copies.

Sur la facture devront apparaître :

* le numéro de référence du bon de commande émis par le collège ;
* la désignation de chaque service ;
* le prix unitaire pour chaque service ;
* la TVA ;
* le montant total TTC.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu’aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein-droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

**9 – LITIGES**

Tout différend résultant de l’application du présent marché sera soumis au chef d’établissement, préalablement à la mise en œuvre des dispositions du C.C.A.G.

Seul le tribunal administratif d’Evreux (France) est compétent. Tous les échanges se feront en français.

**10 – RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements d’ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

**Administratif Technique**

Madame Michèle DUBUCQUE, gestionnaire Madame JABRANE Myriam

Téléphone : 02.32.59.10.28 Courriel :myriam.jabrane@ac-rouen.fr

Fax : 02.32.61.19.91

Courriel : int.0271513y@ac-rouen.fr

## CHAPITRE II : DÉCLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou à ceux de la société qu’il représente, qu’il ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l’honneur :

* que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
* qu’il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
* qu’il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l’offre est rejeté et la candidature éliminée.

## CHAPITRE III : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculation à l’INSEE :

* n° d’identité d’entreprise (SIREN 9 chiffres) :
* code d’activité économique principale (APE) :
* numéro d’inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves,**

1) **M’engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus

2) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j’interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) **Demande** que le pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code Etablissement :

Code Guichet :

Numéro du Compte :

Clé :

**Joindre un RIB, ou un IBAN pour les entreprises étrangères.**

**A , le**

**Le candidat** (nom)**:**

**Signature** (précédée de la mention « lu et approuvé ») et **cachet de la société**